

Réunion du Comité Directeur CDTAE

Mardi 14 octobre 2014



Présents : Le Président Philippe LETARTRE, Maurice LANGRY (MLa), Raphael HODOROABA (RaH), Jean ALLERMOZ (JAl), Marie-Françoise ALLERMOZ (MFA), Didier SABAT (DiS), Florent BAUDÈRE (FBa), Sylvie LEMER (SyL), Patrick CHOLLET (Pch), Vincent HODOROABA (ViH).

Excusés : Pauline CHARRIER, Serge LEBAS (SeL), Rose-Marie DESCOUVIERES (RMD).

Début de séance : 20 h 45

Prochaine réunion le mercredi 12 novembre 2014

1. Démission de Rose-Marie DESCOUVIERES (Président) :

Le Président annonce la démission de Rose-Marie DESCOUVIERES du Comité directeur du CDTAE. Cinq places seront vacantes aux élections partielles de la prochaine assemblée générale, le 6 février 2015.

2. Réunion des présidents de club (Président) :

Les présidents de 17 clubs sur les 33 du Département étaient présents à la réunion qui leur était consacrée le 11 octobre 2014 à la Maison Départementale des Comités Sportifs (MCDS).

Il a été présenté le souci relatif aux licences, dont la part fédérale adulte en compétition est de 27 euros. Une erreur de retranscription de 2 euros entre la FFTA et le Comité est apparue début septembre. Corrigé le 17 sept, les licences passées avant étaient au tarif de 25 €. Il a été demandé aux clubs qui avaient passé les licences avant la correction de l'erreur, de payer cette différence au Comité Départemental.

Divers sujets ont ensuite été abordés, les plus notables durant les questions finales :

1°) quel est l'intérêt de la Fédération pour les clubs de tir loisir ? Quels sont les retours de la Fédération, même pour les compétiteurs, puisque tout est payant (y compris les kits promotionnels) ? L'obligation réglementaire de licencier l'ensemble des adhérents d'un club affilié à la FFTA a été rappelée. Par la suite, Maurice Langry, président de la Ligue, présent en tant qu' élu du CDTAE, a communiqué par courrier électronique les extraits des statuts fédéraux précisant cette obligation.

Le Président a confirmé que le dialogue entre la FFTA et les comités départementaux est inexistant et qu'il est souvent informé des communications fédérales par le retour de la part des clubs de l'Essonne.

2°) la durée de la formation arbitre fédéral.

Pour rappel, elle dure 18 mois dans la région Île-de-France.

Le Président s'est informé des conditions de formation dans les autres régions. Bretagne : 4 rendez-vous (une journée, puis examen blanc 1 mois après, puis autre réunion le mois suivant et enfin l'examen national). Dans les ligues DOM-TOM, les formations durent une semaine, examen compris. Or l'examen national est le même pour tous les candidats : pourquoi faut-il, en Île-de-France, une formation d'une saison et demi qui décourage beaucoup de vocations ?

Un courrier va être rédigé par le Président du CDTAE à destination du Président de la Fédération Philippe Bouclet pour attirer son attention sur cette disparité nationale.

3. Stage été (Président) :

Les stages été sont généralement complets dès le mois de février et il n'est pas possible de prendre plus de 24 archers, pour éviter d'engendrer des coûts financiers hors budget.

Le Président propose de réaliser un stage lors d'une autre période de l'année. En l'absence d'une salle pouvant accueillir les archers en période hivernale, c'est au printemps (vacances de Pâques) qu'un nouveau stage sera proposé, limité à 12 archers.

4. Démarchage commercial (Président) :

Le Comité ne prend pas de stagiaire (école de commerce) cette année. Or, les interventions auprès des mairies, comités d'entreprise, établissements scolaires et instituts médicaux-éducatifs permettent de financer les salaires des employés du CDTAE. Un bénévole pouvant l'assister dans le démarchage des institutions précitées est recherché par le Comité.

5. Stage de réglage arc à poulie (SyL) :

Demande de l'opportunité de proposer un stage de réglages spécial arc à poulie. Accord de principe, limitant à 6 archers max.

6. Accompagnement éducatif (Président)

En dépit des difficultés de financement de la saison dernière, l'accompagnement éducatif dans les collèges et IME a été reconduit. Une convention a été signée entre le Comité et la DDCS qui porte sur 13 modules à 1 300 euros par module (soient 16 900 euros).

7. CdF Handisport (Bondoufle, 20 & 21 juin) (Psdt) :

Le devis de l'organisation du championnat de France été handisport à Bondoufle a été établi par le Président avec le Trésorier (RaH). Le budget prévisionnel est de 42 000 euros hors restauration et gala (le financement est en cours de discussion avec les partenaires).

8. CD salle jeunes (PGC) :

A la suite des questionnements de la fin de saison dernière sur les tarifs demandés par le CDTAE pour la participation aux CD (rappel : lors d'un CD ouvert, la participation des archers de l'Essonne était plus importante que le tarif proposé par le club aux archers extérieurs), PGC a réalisé une étude sur le prochain CD salle Jeune qui sera organisé à Grigny. Avec 2 départs et 15 cibles, l'équilibre a été calculé à 14 euros alors que le tarif demandé est de 12 euros.

Les matchs de duels démarreront aux quarts de finales.

Cibles : Trispot de 60 cm pour Benjamins et Minimes.

9. Commission sportive (SyL) :

En raison de la place disponible et des difficultés d'organisation qui en découlent, la commission sportive évalue la possibilité de démarrer les duels en seizièmes, huitièmes ou quarts de finales pour le CD salle adultes.

a. Adresses de contact des CD (RaH) :

RaH a créé deux adresses de contact pour les inscriptions : CD salle jeunes et CD salle adultes.

b. Règlement DD (SyL) :

SyL constate que beaucoup de clubs ont inscrit des équipes la saison dernière, mais moins ont participé.

Afin de ne pas leur fermer la DD, il est proposé aux clubs qui n'ont pas suffisamment d'archers pour inscrire des équipes Hommes ou Femmes d'ouvrir la DD aux équipes mixtes (H/F).

Réflexion en cours (MaL) : étudier une possible entente entre les clubs pour constituer une équipe commune.

10. Commission Jeunes (JAI) :

Les mandats des Rencontres Jeunes ont été envoyés aux clubs.

11. Site Internet (RaH, ViH)

De nombreuses tentatives de piratage du site ont eu lieu fin septembre/début octobre. Des blocages de précaution ont été opérés par l'hébergeur OVH, ce qui a pu empêcher des impossibilités temporaires de connexion.

Fin : 23 heures.